

# M. MARIUS AUTRAN fait le point sur les revendications formulées au 58e congrès national des maires de France

## Journée d'action municipale le 14 juin

Durant quatre jours, du 27 au 30 mai, s'est tenu à l'hôtel de ville de Paris le 58e Congrès national des maires de France, association dont fait partie la ville de La Seyne. Notre ville était représentée par M. Marius Autran, conseiller régional et adjoint au maire. Cette assemblée qui s'est déroulée dans une excellente ambiance avait réuni plus de 1.000 délégués venus de la France entière.

Il appartenait au président Alain Poher d'ouvrir la séance en donnant lecture d'un rapport aux termes duquel il traduisait l'inquiétude de tous les maires, quelles que soient leurs tendances politiques. Au cours des débats, ont été examinés les importants points qui figuraient à l'ordre du jour, tels que les finances locales et l'étude des nouvelles répartitions des ressources et des charges entre l'Etat et les collectivités locales. Avant la discussion générale, M. Chirac, Premier ministre et six autres de ses collègues du gouvernement firent leur apparition.

M. Marius Autran a évoqué pour nous ce que fut ce congrès dont les participants ont amplement démontré que les communes étaient au bord de la faillite.

Tout d'abord, quelles ont été les revendications du congrès ?

« Nous avons cherché des solutions en vue d'équilibrer les budgets avec l'octroi, par l'Etat, d'une indemnité compensatrice de la hausse des prix, le remboursement de la T.V.A., l'indexation des subventions, un taux minoré et à durée plus longue des emprunts, versement intégral de la taxe sur les salaires, refus du transfert des charges ».

### LA SITUATION FINANCIERE A LA SEYNE

Comment se présente la situation à La Seyne ?

« Il est difficile d'entrer dans le détail. Prenons quelques exemples seulement. La T.V.A. sur les dépenses communales se chiffre à 350 millions d'anciens francs. Les dépenses d'alimentation des cantines et des colonies de vacances se montent à 10 millions d'anciens francs. Parlons d'autres charges indues, comme les contingents d'assistance qui se montent à 215 millions, le service départemental d'incendie qui nous coûte près de 7 millions, la police, 4 millions, les indemnités de logement aux instituteurs, 55 millions. Au total, plus de 600 millions d'anciens francs de charges indues que l'Etat devrait normalement prendre en compte. Et c'est calculer sans le versement incomplet de la taxe sur les salaires qui fait perdre à la ville 150 millions d'anciens francs. Dans la résolution du congrès, il est

d'ailleurs spécifié qu'il est urgent de modifier un système indigne d'une nation moderne qui oblige les communes à des augmentations insensées des impôts locaux et fait d'elles, au détriment des équipements publics, des bailleurs de fonds à l'Etat ». Voici d'ailleurs un autre exemple précis : le complexe sportif Langevin-Wallon. Le prélèvement de la T.V.A. ayant été plus élevé que la subvention, l'Etat a encaissé 13.750.000 anciens francs. Le processus est le même pour la plupart des autres réalisations municipales ».

### OU SONT LES EFFETS DE LA REFORME DE LA FISCALITE ?

Cependant, M. Giscard d'Estaing, alors qu'il était ministre des Finances, avait fait approuver une réforme de la fiscalité locale. Quels en sont les effets ?

« Sous prétexte de rajeunissement et d'équité, on a changé les noms. Ainsi contribution mobilière est devenue taxe d'habitation. On a changé les bases de calcul des valeurs locatives. Elles ont été déterminées pour chaque habitation à partir de loyers pratiqués au 1er juin 1970 dans les immeubles du « secteur libre ». Les loyers H.L.M., jugés anormalement bas, ont été exclus de ce mode de calcul, d'où une surimposition pour les occupants de logements sociaux. La douche et la baignoire sont considérées comme signes extérieurs de

richesses. Pour une surface bâtie 26 fois plus grande, une entreprise ne paiera même pas quatre fois plus d'impôts que le locataire d'un F4 d'H.L.M. Quant aux effets de la réforme sur la ville, ils sont nuls. Quant aux locataires, ils sont divisés car il y a eu des augmentations pour les uns, des diminutions pour les autres. Et les propriétaires sont divisés, eux aussi. La réforme de la patente devenue taxe professionnelle est en cours. Mais les communes, à mon avis, n'ont rien de bon à attendre de ces mesures ».

### PREMIER BUDGET REFUSE PAR LE PREFET

Depuis plusieurs semaines, la municipalité seynoise a engagé des actions nombreuses pour exiger une aide efficace des pouvoirs de tutelle. Quels en sont les résultats ?

« Notre campagne « les assises communales pour la vie quotidienne » poursuivait un double objectif : sensibiliser la population sur nos difficultés de gestion communale, solliciter son aide et l'associer à la gestion communale. Dix-huit réunions ont été tenues, les listes des pétitions ont recueilli des milliers de signatures. Des affiches, des tracts ont informé la population, des délégations se sont rendues à la préfecture. M. le préfet a reconnu le bien fondé de la demande municipale d'une subvention d'équilibre. Cependant, le premier budget voté avec une augmentation d'impôt de 10 % a été refusé par le pouvoir de tutelle. Le second, voté dans les mêmes conditions, car la municipalité se refuse à accabler d'impôts notre population laborieuse, est entre les mains du préfet. Unanime, le congrès des maires de France a condamné la politique du pouvoir en matière d'administration communale. C'est pourquoi, nous sommes plus que jamais en droit d'espérer que nos revendications seront prises en considération ».

### LA REVOLTE DES MAIRES

Faut-il s'attendre à d'autres actions des municipalités ?

« La conclusion de la résolution du congrès est très nette. Le congrès, en effet, envisage une journée nationale d'information et de sensibilisation des populations, la convocation d'un congrès extraordinaire des maires de France, avant le vote de la loi des finances pour 1976, enfin, toutes autres modalités d'action appropriées.

« Il faut dire que les municipalités à direction communiste n'ont pas attendu les décisions du congrès puisque depuis le début de l'année la bataille du budget 1975 se poursuit. Ce sont elles qui ont fait inclure dans la résolution finale la

INTERVIEW RECUEILLIE  
par FRANÇOIS KIBLER

tenu d'une journée nationale d'information et de sensibilisation et surtout la convocation d'un congrès extraordinaire des maires de France. En attendant, il faut ajouter que les partis de gauche ont pris de leur côté l'initiative d'organiser une journée d'action le 14 juin prochain pour exiger du pouvoir une aide immédiate aux communes de France. Il en est temps encore, même pour les communes qui auraient voté leur budget. Les budgets supplémentaires améliorés permettraient de redresser des situations financières compromises ».

Quelles conclusions peut-on tirer de ce congrès de Paris ?

« Ce congrès traduit fidèlement la révolte de tous les maires de

France quelles que soient leurs opinions politiques. Les votes acquis dans les commissions ou en assemblée générale l'ont été tous à l'unanimité. Le pouvoir qui nous parle à longueur d'années de concertation, de participation, de démocratie, ferait bien de mettre ses actes en accord avec ses paroles. Les promesses faites par M. Chirac à la tribune du congrès doivent devenir réalité. Nous sommes résolus à agir efficacement dans l'intérêt de nos populations pour qu'il en soit ainsi dans les jours qui viennent ».

NOTRE PHOTO :

M. Marius Autran au cours de notre interview.

(Photo M. Putti).



7-6-75